

## CLAUSE BÉNÉFICIAIRE EN ASSURANCE VIE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA378	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	648,00 €

## LIEUX ET DATES :

## PARIS

- Du 27/05/2025 au 27/05/2025
- Du 13/11/2025 au 13/11/2025

## OBJECTIFS

- Appréhender les conséquences juridiques et fiscales des clauses bénéficiaires des contrats d'assurance vie
- Distinguer la transmission successorale et le bénéfice de l'assurance vie
- Connaître le démembrement de la clause bénéficiaire

**Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**ici >>**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Mise en pratique et rédaction des clauses selon des contextes différents.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance vie et du patrimoine, formateur expert de l'IFPASS.**

## PROGRAMME

- A. Régime de la stipulation pour autrui
- 1. Aménagement de l'effet relatif
- 2. Attribution d'un régime dérogatoire civil
- 3. Bénéfice d'un régime fiscal dérogatoire
- B. Définition du bénéficiaire et distinctions utiles
- 1. Exigence d'une personnalité juridique (physique ou morale)
- 2. Cas restrictifs (personnes interposées)
- C. Modalités et procédés de désignation du bénéficiaire
- 1. Désignation directe ou indirecte
- 2. Clause nominative ou qualitative
- D. Droits du bénéficiaire à titre gratuit
- 1. Bénéfice d'un droit réel et d'un patrimoine en attente d'affectation
- 2. Renonciation au bénéfice
- E. Acceptation de la clause bénéficiaire
- 1. Formalisme de l'acceptation
- 2. Acceptation en cas de vie et en cas de décès
- 3. Droits du bénéficiaire acceptant
- 4. Cas de révocation d'un bénéficiaire acceptant
- 5. Mesures de sauvegarde en faveur d'un souscripteur vulnérable
- F. Absence de bénéficiaire désigné
- 1. Neutralisation des effets de la stipulation pour autrui
- 2. Conséquences civiles et fiscales
- G. Démembrement de la clause bénéficiaire
- 1. Différentes formes de démembrement
- 2. Conséquences civiles et fiscales

### **Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...**

**- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**

**- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques**

## PUBLIC

Conseillers en assurance  
Chargés de clientèle  
Gestionnaires de contrats  
Agents généraux  
Courtiers  
Chargés d'études juridiques

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

## Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

648,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 14/12/2025 à 10:17